

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AVENIR

SICAV AVENIR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 avril 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par Mr. Chérif BEN ZINA.

BILAN arrêté au 31/12/2015 (Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	993 357	967 497
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		318 443	424 053
b - Obligations et Valeurs assimilées		674 914	543 444
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		247 890	364 115
a - Placements monétaires	3-3	204 932	303 937
b - Disponibilités	3-9	42 958	60 178
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		1 241 595	1 331 961
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-7	4 127	4 207
PA 2 - Autres créditeurs divers		8	-
TOTAL PASSIF		4 135	4 207
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-5	1 193 319	1 286 001
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	44 141	41 753
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	10
b - Sommes distribuables de l'exercice		44 134	41 743
ACTIF NET		1 237 460	1 327 754
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 241 595	1 331 961

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Décembre 2015
(Unité : en Dinars)

	<i>Notes</i>	<i>Période du 01/01/2015 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/12/2014</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	47 254	40 808
a - Dividendes		18 471	17 801
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		28 783	23 006
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	10 743	15 096
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		57 998	55 903
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-13 907	-14 182
REVENU NET DES PLACEMENTS		44 091	41 721
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		- 1	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		44 090	41 721
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		44	21
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		44 134	41 743
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-44	-21
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-69 430	18 571
* +/- values réalisées sur cession des titres		-26 424	-43
* Frais de négociation de titres		-989	-523
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(52 753)	59 726

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31 Décembre 2015

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2015 au 31/12/2015	Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	44 090	41 721
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 69 430	18 571
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 26 424	- 43
d - Frais de négociation de titres	- 989	- 523
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 41 746	- 31 294
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	4 205	2 969
* Capital	4 266	2 933
* Régularisation des sommes non distrib.	- 105	15
* Régularisations des sommes distrib.	44	21
b - Rachats	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 90 294	31 401
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	1 327 754	1 296 353
b - En fin de l'exercice	1 237 460	1 327 754
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	22 912	22 859
b - En fin de l'exercice	22 988	22 912
VALEUR LIQUIDATIVE	53,831	57,950
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-3,96%	4,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2015

(Unité en Dinars)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2015, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31/12/2015.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 993 357 DT contre 967497 DT au 31/12/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Coût d'acquisition	1 082 259	988 445
- Actions et droits rattachés	405 830	405 806
- Titres OPCVM	16 459	52 663
- Obligations et valeurs assimilées	659 970	529 975
Plus ou moins values potentielles	-103 846	-34 416
- Actions et droits rattachés	-103 848	-34 824
- Titres OPCVM	2	408
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	14 944	13 469
Total	993 357	967 497

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2015 sur le poste « Portefeuille-Titres », sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'Acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>+/- Values Potentielles</u>	<u>Valeur Fin Exercice</u>	<u>+/- Values Réalisées</u>
Solde au 31/12/2014	988 445	13 469	- 34 416	967 497	
Acquisitions de l'exercice	690 530			690 530	
Actions et droits rattachés	397 020			397 020	
Obligations des sociétés	200 000			200 000	
Titres OPCVM	93 510			93 510	
Remboursement et cession de l'exercice	- 596 716			- 596 716	
Cession des actions et droits rattachés	- 396 996			- 396 996	- 26 538
Annuités et cession des obligations des sociétés	- 70 005			- 70 005	
Cession de titres OPCVM	- 129 715			- 129 715	114
Variation des Plus ou moins values potentielles			- 69 430	- 69 430	
Variation des intérêts courus		1 475		1 475	
Solde au 31/12/2015	1 082 259	14 944	- 103 846	993 357	- 26 424

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 47 254 DT pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015 contre un montant de 40 808 DT du 01/01/2014 au 31/12/2014, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Revenus des actions	16 123	15 963
- Revenus des Titres OPCVM	2 349	1 838
- Revenus des Obligations	28 783	23 006
Total	47 254	40 808

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015, à 204 932 DT contre 303 937 DT au 31/12/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Bons de trésor à court terme	-	98 390
Compte à terme	204 932	205 547
Total	204 932	303 937

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015, à 10 743 DT contre à 15 096 DT du 01/01/2014 au 31/12/2014, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme et les comptes de dépôts.

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Intérêts/ Placements à terme	9 714	9 979
- Intérêts/ Bons de trésor	1 030	5 116
Total	10 743	15 096

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/01/2015	
- Montant	1 286 001
- Nombre de titres	22 912
- Nombre d'actionnaires	21
Souscriptions	
- Montant	4 161
- Nombre de titres	76
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	-69 430
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-26 424
- Frais de négociation de titres	-989
Capital au 31/12/2015	
- Montant	1 193 319
- Nombre de titres	22 988
- Nombre d'actionnaires	21

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Sommes distribuables de l'exercice	44 134	41 743
Sommes distribuables des exercices antérieurs	7	10
Total	44 141	41 753

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 4 127 DT contre 4 207 DT au 31/12/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Gestionnaire	1 045	1 124
- Dépositaire	3 082	3 083
Total	4 127	4 207

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2015, à 13 907 DT contre 14 182 DT du 01/01/2014 au 31/12/2014, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Rémunération du gestionnaire	12 727	13 002
- Rémunération du dépositaire	1180	1180
Total	13 907	14 182

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 42 958 DT contre 60 178 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Avoirs en banque	42 958	60 178
Total	42 958	60 178

3-10 Note sur les Créances d'exploitation

Le solde de ce poste demeure inchangé au 31/12/2015 par rapport à celui du 31/12/2014, il s'élève à 348 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dividendes à recevoir	348	348
Total	348	348

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

4- 3 Données par action et ratios pertinents

Données par action	2015	2014	2013	2012	2011
Revenus des placements	2,523	2,440	1,965	1,785	1,933
Charges de gestion des placements	-0,605	-0,619	-0,623	-0,649	-0,618
Revenus net des placements	1,918	1,821	1,342	1,136	1,314
Autres produits	-	-	0,026	-	-
Autres charges	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	1,918	1,821	1,368	1,136	1,314
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	0,001	-	0,001	-0,006
Sommes distribuables de l'exercice	1,920	1,822	1,368	1,137	1,308
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-3,020	0,811	-3,115	-2,013	-0,165
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-1,149	-0,002	1,443	2,103	0,110
Frais de négociation de titres	-0,043	-0,023	-0,030	-0,019	-0,003
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-4,212	0,786	-1,701	0,071	-0,059
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-2,295	2,607	-0,333	1,207	1,256
Résultat non distribuable de l'exercice	-4,212	0,786	-1,701	0,071	-0,059
Régularisation du résultat non distribuable	-0,005	0,001	-0,003	0,015	-0,005
Sommes non distribuables de l'exercice	-4,217	0,786	-1,704	0,086	-0,064
Distribution de dividendes	1,822	1,369	1,136	1,309	1,293
Valeur liquidative	53,831	57,950	56,711	58,182	58,269
4-4 Ratios de gestion des placements					
Actif Net Moyen	1 231 721	1 312 053	1 312 037	1 325 302	1 325 416
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,13%	1,08%	1,09%	1,12%	1,06%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,58%	3,18%	2,38%	1,96%	2,24%

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/12/2015

(Unité : en Dinars)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2015	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		405 829,725	301 981,427	24,32%	24,40%
AE TECH	4500	11 880,000	6 345,000	0,51%	0,51%
ASSAD	842	6 188,700	4 444,918	0,36%	0,36%
ATB	3000	13 095,569	12 591,000	1,01%	1,02%
ATL	15475	43 857,120	43 716,875	3,52%	3,53%
CAR CEMENT	9175	22 146,556	12 230,275	0,99%	0,99%
SERVICOM	3000	42 595,740	18 414,000	1,48%	1,49%
SIAME	2000	5 260,000	4 542,000	0,37%	0,37%
SIPHAT	1400	35 593,600	8 078,000	0,65%	0,65%
SOTRAPIL	2490	36 919,130	21 812,400	1,76%	1,76%
SOTUVER	4300	23 103,240	12 444,200	1,00%	1,01%
TUNINVEST	600	6 304,000	6 642,600	0,54%	0,54%
TUNIS RE	3580	32 998,000	32 041,000	2,58%	2,59%
ATTIJARI BANK	2171	57 415,900	52 166,959	4,20%	4,22%
BTE ADP	550	16 895,000	9 691,550	0,78%	0,78%
CIL	500	7 500,000	7 322,000	0,59%	0,59%
EURO-CYCLES	1450	44 077,170	49 498,650	3,99%	4,00%
Obligations		659 970,000	674 914,327	54,36%	54,54%
AMENBANK2009 B	500	29 990,000	30 328,266	2,44%	2,45%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	52 778,082	4,25%	4,27%
BNA 2009 SUB	1000	59 980,000	61 877,334	4,98%	5,00%
BTE 2009	1000	40 000,000	40 491,147	3,26%	3,27%
BTK 2014-1 B	1000	100 000,000	100 260,546	8,08%	8,10%
CIL 2012/1	500	20 000,000	20 723,934	1,67%	1,67%
ELW 2013	1000	60 000,000	62 250,492	5,01%	5,03%
TL 2013-2 B	1000	100 000,000	105 480,329	8,50%	8,52%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1000	100 000,000	100 100,984	8,06%	8,09%
HL SUB 2015-1	1000	100 000,000	100 623,213	8,10%	8,13%
OPCVM		16 459,040	16 461,280	1,33%	1,33%
SICAV_EPARGNANT	160	16 459,040	16 461,280	1,33%	1,33%
Total Général		1 082 258,765	993 357,034	80,01%	80,27%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2015, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « SICAV AVENIR ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV AVENIR », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « SICAV AVENIR » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 07 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV AVENIR », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la « STB » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle fixe. A ce titre, les honoraires de la « STB » comptabilisés au titre de l'année 2015, s'élèvent à 1 180 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la société « STB MANAGER » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « STB MANAGER » est calculée au taux de 1 % TTC de l'actif net. A ce titre, les honoraires de la société «STB MANAGER » comptabilisés au titre de l'année 2015, s'élèvent à 12 728 Dinars TTC.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 07 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

CMC – DFK International

Chérif BEN ZINA